



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 3a

Rapport d'Orientations Budgétaires

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, M. WEINGAERTNER, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes LEGRAND, BITSCH, PERY, BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme TORRENT, excusée, a donné procuration à Mme KEMPF
M. MORVAN, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. Charles SCHNEBELEN, a quitté la séance du Conseil Municipal à 9h50

Etaient absents, non excusés :

M. BOCKEL
Mme MURA
M. SLIMANI

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint en charge de l'administration générale, des finances, du budget et du personnel, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la présente délibération.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ci-annexé,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport qui lui a été soumis.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance